

JANVIER 2022

CRÉATION D'UN IDENTIFIANT UNIQUE DU BÂTIMENT

Rapport BAT-ID

Phase I

RÉDIGÉ PAR

Elisabeth Talbourdet Ville
Félix Veith

DANS LE CADRE DU

Programme d'Entrepreneurs
d'Intérêt Général (DINUM)

Sous la supervision de

Lionel Bertrand (CSTB)
Antoine Breitwille (CSTB)
Romuald Caumont (ADEME)
Maxime Pasquier (ADEME)



Direction interministérielle
du numérique



IDÉES CLÉS

PROBLÈMES IDENTIFIÉS

Les principaux acteurs du bâtiment rencontrent des problèmes similaires dans l'accès, le croisement et l'analyse des données bâimentaires:

- **La collecte de la donnée :** Les données et bases de données sont parfois incomplètes, ou peu fiables et encore beaucoup d'acteurs ont recours à une intervention humaine pour collecter une donnée de qualité.
- **La mise à jour de la donnée :** Le manque de mises à jour de certaines bases de données est également un problème que rencontre de nombreux acteurs afin de réaliser des analyses actualisées, fines et pertinentes.
- **La documentation de la donnée :** Les croisements de données existants sont peu documentés, et sont considérés comme peu fiables par les réutilisateurs. Pour pallier au manque de fiabilité, les utilisateurs vont réaliser les croisements de données eux-mêmes, pour une finalité définie et un seul cas d'usage qui leur est propre. Plusieurs acteurs réalisent ainsi chacun les mêmes croisements de données.
- **Le partage de la donnée :** Les informations liées à l'historique du bâtiment (travaux, extensions, destruction, usage) sont difficiles d'accès car le plus souvent entre les mains des propriétaires. Il y a une forte déperdition de ce type d'information et plusieurs acteurs vont investiguer pour chercher l'information, de manière individuelle dans le cadre de leur projet sans que celle-ci soit partagée.
- **L'accès à la donnée:** Certaines données restent encore largement indisponibles pour certains acteurs, car elles ne sont pas partagées en Open Data. D'autres informations bâimentaires sont également réservées uniquement aux ayants-droits, ce qui crée un déséquilibre dans l'accès à l'information. Indisponibilité de certaines données pas encore mise en Open Data

CRITÈRES DE SUCCÈS

Les critères de succès préliminaires d'un Identifiant Unique du Bâtiment pour devenir une donnée pivot, de référence, sont les suivants :

1. **Exhaustivité :** A terme, l'identifiant unique doit représenter l'ensemble des bâtiments actuels (logement, public, tertiaire, industrie).
2. **Transparence :** La méthodologie de croisement et le code doivent être en open-source. La base de données doit être en open data & permettre un niveau d'information élargi aux ayants droits.
3. **Stabilité opérationnelle :** La base de données à l'origine de l'identifiant doit être régulièrement mise à jour, à une fréquence prédéterminée et connue. Le porteur du projet doit assurer une pérennité dans le temps.
4. **Gouvernance claire et interministérielle:** L'ID doit être porté par un acteur / un groupe d'acteur public clairement identifié. La multiplicité des cas d'usages potentiels de cet identifiant plaide, à terme, pour un modèle de gouvernance interministériel.

DÉFINITION DU BÂTIMENT

L'enjeu de la définition du bâtiment est central à la réussite du projet.

Il apparaît au fil de la recherche utilisateur que la problématique d'aboutir à une définition commune de l'objet "bâtiment" est l'un des principaux enjeux du projet Bat-ID. Il ressort également de l'étude des précédentes initiatives que la définition du bâtiment est l'une des raisons pour lesquelles les projets d'identifiant unique n'ont jusqu'ici pas abouti.

La problématique de la définition du bâtiment sera donc traitée en priorité dans la seconde phase du projet, afin de tenter d'obtenir un consensus entre l'ensemble des acteurs concernés.

ENJEU DE LA PÉRENNAISATION DU PROJET

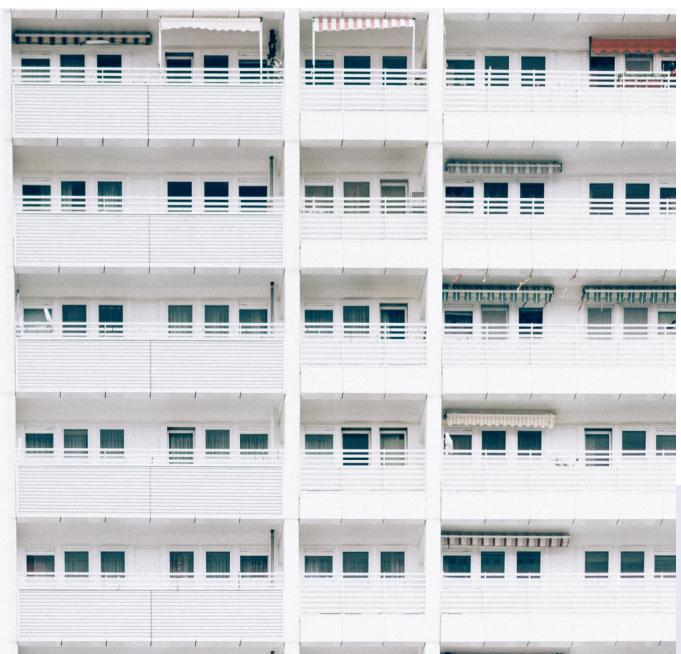
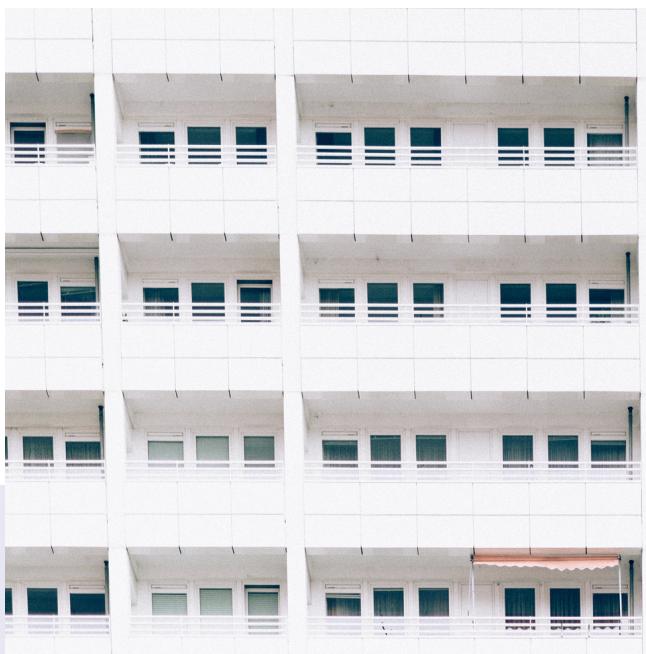
Au-delà des 10 mois de la mission Bat-ID, de nouvelles ressources doivent être trouvées et un cadre de gouvernance doit être posé pour aboutir à la création d'un Identifiant Unique du Bâtiment. Aucun acteur/ groupe d'acteurs spécifique ne se dessine suite à la phase de recherche utilisateurs et ce sujet devra être traité lors de seconde phase du projet.

Les difficultés pressenties proviennent du fait que l'Identifiant Unique regroupe un grand nombre et une variété importante de cas d'usage. Ainsi, aucun acteur spécifique ne regroupe l'ensemble des possibilités offertes par l'ID. Toutefois, de nombreuses opportunités contextuelles et juridiques pourraient être utilisées comme levier d'action pour aboutir à un modèle de gouvernance pérenne et fonctionnelle dans les mois à venir.

LES PREUVES DE CONCEPT

Pour concrétiser les réflexions menées au cours de la phase de recherche utilisateurs, deux expérimentations (preuves de concept, POC) autour de cas d'usages spécifiques seront menées lors de la seconde phase du projet.

Ces POCs permettront de démontrer la pertinence et l'impact potentiel d'un identifiant unique du bâtiment dans un contexte spécifique. Les POCs ont également été choisis pour permettre de résoudre une problématique actuelle de manière opérationnelle



POC N°1

Le premier POC proposé sera réalisé en partenariat avec la DGALN et portera sur l'identification et le potentiel de rénovation des bureaux vacants, pour répondre aux besoins des Collectivités Territoriales

POC N°3

Le troisième POC proposé sera réalisé pour permettre de suivre les aides financières à la rénovation, et assurer une meilleure attribution des politiques publiques en la matière.

POC N°2

Le second POC proposé sera réalisé en s'appuyant sur le groupe de travail du CNIG, sur une l'identification fine des ERP, pour répondre notamment aux besoins des SDIS.



SOMMAIRE



Vous retrouverez les idées clés du projet dans les deux premières pages du rapport, pour une vue d'ensemble rapide.

Temps de lecture du rapport complet : 15 min

CONTEXTE

État des lieux des pratiques actuelles

DESCRIPTION TECHNIQUE DE L'ID UNIQUE DU BÂTIMENT

*Vers une définition du bâtiment en France et à l'International,
Le cycle de vie d'un identifiant unique*

DIFFUSION ET MISE EN ŒUVRE DE L'IUB

*Bases de données autour de l'ID,
Cadre d'ouverture en Open Data & Open Source,
Rythme d'actualisation*

GOUVERNANCE DE L'IUB

Principes de gouvernance et modèles envisagés

CADRE JURIDIQUE ENVISAGÉ AUTOUR DE L'IUB

*Opportunités juridiques de l'Open Data
Opportunités contextuelles autour de l'identifiant unique*

MÉTHODOLOGIE

Recherche primaire & secondaire

GLOSSAIRE

ANNEXE, NEWSLETTER BAT-ID 1

CONTEXTE

LE PROJET BAT-ID A POUR OBJECTIF D'ABOUTIR À LA CRÉATION D'UN IDENTIFIANT UNIQUE DU BÂTIMENT



Véritable donnée pivot, cet identifiant doit permettre de créer un système commun de repérage des bâtiments à l'échelle nationale. Ce système permettra de simplifier les croisements des multiples jeux de données bâmentaires grâce à l'indexation des informations à la source, via l'ID unique. Partagé en Open Data, cette donnée pivot donnera une vision commune et exhaustive du parc des bâtiments en France.

Porté conjointement par l'ADEME et le CSTB, ce projet s'inscrit dans le cadre du programme d'Entrepreneurs d'Intérêt Général (EIG), porté par la DINUM. Cette mission a démarré avec l'arrivée au sein des équipes de l'ADEME et du CSTB d'Elisabeth Talbourdet-Ville et Félix Veith, respectivement juriste et data-scientist en charge de mener le projet pour une durée de 10 mois.

S'appuyant sur les travaux menés par le CSTB dans le cadre du projet Go-Rénov financé par le programme PROFEEL, les premières semaines de la mission ont été consacrées à la compréhension et l'analyse de la Base de Données Nationale des Bâtiments (BDNB) développée par le CSTB. La BDNB ayant été créée dans le but de répondre aux besoins de rénovation des particuliers et bailleurs sociaux, l'équipe Bat-ID a choisi de compléter les travaux précédemment réalisés par une phase de recherche auprès d'un panel large d'acteurs du bâtiments.

Emprunts de la méthodologie du design de services, les EIG ont mené des entretiens utilisateurs auprès de plus de 20 grands acteurs du bâtiment : administrations, entreprises privées, associations afin de récolter directement auprès d'eux :

- leurs besoins actuel en matière d'information bâmentaire,
- leurs perspectives sur la création d'un identifiant unique du bâtiment.

En parallèle des entretiens utilisateurs (la recherche primaire), les EIG ont également recensé et étudié les rapports, études, documentation et précédentes initiatives menées autour du sujet de la création d'un identifiant unique du bâtiment (la recherche secondaire).

Ce rapport constitue une synthèse des témoignages de la recherche primaire et secondaire utilisateurs, menant à plusieurs pistes de réflexion pour la création d'un identifiant unique du bâtiment.



ÉTAT DES LIEUX DES PRATIQUES ACTUELLES

Le panorama suivant permet d'illustrer au mieux la diversité des pratiques, l'hétérogénéité du niveau de maturité ainsi que les redondances et similitudes dans les croisements de données réalisées par les différents acteurs du bâtiment interrogés.

Le tableau ci-dessous recense de manière non-exhaustive les pratiques représentatives autour de la données qui ont pu être rencontrées lors des entretiens directs :

ADEME

L'agence de la transition écologique, pour construire ses scénarios prospectifs d'atteinte de la neutralité carbone à 2050, compile de nombreuses données agrégées permettant de formuler des hypothèses sur l'état actuel du parc de bâtiment et ses évolutions futures. Il leur est nécessaire de se baser sur des sources comme celle du CEREN, de Coda stratégies ou encore de la base Enerter d'Énergie Demain. Ce sont des modélisations à l'échelle de la France qui cependant peine à compiler des données fiables sur la dynamique du parc, sa matérialité et les consommations énergétiques.

ARCEP

L'instance de régulation des communications, pour construire le projet "ma connexion internet", référençant toutes les informations des débits et technologies déployées par les opérateurs sur toute la france, met en oeuvre un référentiel des locaux et des bâtiments, principalement basé sur les IPE (Informations préalables enrichies) fournies par les opérateurs et complétée par de nombreux croisements à l'adresse seulement, à l'aide de la BAN et des fichiers fonciers (voir plus bas définition du bâtiment ARCEP).

AGENCE PARISIENNE
DU CLIMAT

L'Agence Locale de l'Energie Parisienne cartographie la ville en exploitant des données utilisées à l'échelle de la copropriété sur une parcelle cadastrale. Pour leur mission d'accompagnement à la rénovation, ils y recoupent notamment les données de période de construction, sources de chauffage, fonctionnement de la copro (nom du syndic, PV AG...) issus des fichiers fonciers, le RPLS, le RCP ou des statistiques INSEE.

A ce jour, "ils s'accordent de l'échelle copropriété mais souhaiteraient idéalement avoir une base de données au niveau bâtiment"

Dans un contexte d'économie circulaire du BTP, ce projet porté par le CSTB vise à caractériser les stocks et flux de matière de parcs de bâtiments afin d'estimer leur impact, et in fine, modéliser le taux de valorisation potentiel à la déconstruction. Les finalités de ce projet sont notamment d'anticiper la consommation de ressource à l'aménagement, les flux de déchets à la déconstruction, estimer le potentiel de réutilisation des matériaux dans une logique d'économie circulaire.

A ces fins, il est nécessaire d'avoir des informations fines sur le contenu des bâtiments et d'être capable de croiser de nombreuses sources d'informations. Aujourd'hui, ce projet a la possibilité d'exploiter la BDNB (pour les informations matière issues des DPE, les années de constructions, sur l'usage) et les données de démolition de l'APUR (Atelier parisien d'urbanisme)

Ce bureau d'étude spécialisé dans les politiques énergétiques territoriales s'est constitué une base de données issues de nombreux croisements à l'adresse permettant d'alimenter leurs outils, d'accompagnement respectivement, des particuliers dans leur parcours de rénovation et des collectivités dans le suivi et la connaissance du parc de bâtiment sur le territoire.

Ils ont donc mis en place un identifiant bâimentaire. C'est un croisement très technique, mais “un croisement via l'adresse, cela reste du bricolage” et “On passe notre vie à récupérer des bases adressées (50 aines) et à les rattacher à des bâtiments”.

Cette ONG est impliquée dans la lutte contre la précarité énergétique. Lors de visites à domicile en vue de réaliser un diagnostic socio-technique auprès de ménages identifiés comme précaires, sous forme questionnaire, ils récoltent des informations sur l'état du bâtiment bâti et les habitudes de consommation d'énergie dans le but d'émettre un avis objectif sur le bâti et fournir ensuite l'accompagnement le plus adapté.

Aussi, le Geres peut avoir le besoin d'identifier les zones les plus propices dans lesquelles effectuer leur visites de terrains (ménages à faibles revenus et bâtiment mal isolé contre le froid où la chaleur/les vagues de chaleur)

La récolte de l'information bâimentaire prend du temps lors de l'entretien, temps qui pourrait être consacré à davantage de sensibilisation sur les écogestes et la pose d'équipements simples (bas de portes, mousseurs, ampoules basses consommation, etc). C'est aussi un processus répétitif, parfois peu fiable s'il passe par un intermédiaire”



Fournisseur de données autour de la gestion immobilière, HBS se positionne en vendant de l'information et des prestations d'analyses en exploitant une base de données issues de plus de 25 bases croisées à la parcelle, mais pas encore à l'échelle du bâtiment. N'étant pas ayant droit, les informations compilées dans la base de données sont celles disponibles en Open Data.

Ce promoteur et constructeur immobilier doit mobiliser des ressources pour rassembler de nombreuses informations sur les bâtiments.

Les pratiques n'étant pas toutes numériques, cela implique une sollicitation directe de notaires ou un déplacement aux archives départementales pour récupérer des permis de construire: "*on va aux archives de Paris avec un appareil photo*".

L'information recueillie est le plus souvent "*de qualité mais extrêmement parcellaire*"

Dans un contexte d'amélioration de la qualité des interventions, le service départemental d'incendie et de secours de l'Ain a mis en place un QR code sécurité bâtiment, qui scanné à l'arrivée des secours apporte de nombreuses informations sur la configuration du bâtiment et les risques associés.

Initié récemment, il a pour objectif de couvrir les 120 ETARE (ÉTABLISSEMENTS RÉPERTORIÉS) avec des données ajoutées par les pompiers ou exploitant des sites mais l'exploitation facilitée d'un référentiel de données bâimentaire pourrait permettre de généraliser l'approche à tout bâtiment, tant pour préparer les opérations qu'améliorer les missions de terrain:

"On gagne la guerre que l'on a bien préparée. C'est en ayant une connaissance fine des bâtiments et leur contexte qu'on peut améliorer notre action".

Cet état des lieux des différentes pratiques démontre :

- Une **forte hétérogénéité** des pratiques sur la collecte et l'exploitation des données,
- De **grandes variations dans les échelles** choisies pour l'analyse des données,
- Une **marge de progression importante** pourrait être apportée dans la qualité des données collectées et des analyses réalisées,
- La **réalisation de croisements similaires** par des acteurs différents pour servir leurs propres objectifs, sans qu'ils soient partagés ou ouvert en Open Data
- Une **large diversité des cas d'usages et d'utilisateurs finaux** d'un croisement de données liées au bâtiment



DESCRIPTION TECHNIQUE DE L'IDENTIFIANT UNIQUE DU BÂTIMENT

Vers une définition du bâtiment

1. En France
2. A l'International
3. Dans le droit français et européen



Vers une définition du bâtiment

EN FRANCE

Aboutir à un référentiel national des bâtiments nécessite de définir l'objet « bâtiment ».

Si la question de la définition n'a pas été abordée avec l'ensemble des acteurs interrogés, c'est une notion clef pour la réussite du projet, qui nécessite de s'imprégner en premier lieu du sujet et de comprendre les divers cas d'usages autour de l'accès à l'information des bâtiments.

Le concept de "bâtiment" apparaît comme nécessaire à la fois en raison de sa complémentarité avec les concepts de locaux et de l'adresse mais aussi de part la richesse de l'expression de besoin d'informations à son propos. Pour autant, "[On est tous d'accord qu'on arrivera jamais à avoir la même définition du bâtiment](#)" (IGN). Cette déclaration est survenue lors d'un échange avec plusieurs acteurs confrontés à la nécessité de définir l'objet bâtiment. En effet, si l'objet paraît simple car ancré dans le langage commun et compris par tous, à défaut d'une proposition commune satisfaisante, chaque acteur aborde le concept sous son propre prisme et sa définition varie selon l'usage.

 Un écueil à éviter partagé par les utilisateurs: il est important, voir essentiel, d'éviter d'aborder la définition du bâtiment par le prisme de la méthode de construction ou de la collecte de données. Les utilisateurs privilégient l'adoption d'une définition correspondant avant tout aux usages.

Ci dessous sont présentées les problématiques de définition de différents acteurs techniques manipulant des données et ayant besoin de définir un objet bâtiment.

Pour l'ARCEP, "[Chaque technologie de communication déployée \(cuivre, fibre, cable\) a son propre référentiel](#)" et ils ont donc besoin "[d'un référentiel immeuble](#)" qui peut être rattaché à une adresse BAN. C'est un des enjeux du projet "ma connexion internet" pour lequel d'importants travaux ont été menés afin de constituer un référentiel de locaux et de bâtiment. Selon l'ARCEP, "[Le chantier demeure complexe et sort assez largement du périmètre des missions du régulateur. L'Arcep choisit de s'appuyer prioritairement sur les données IPE \(informations préalables enrichies\) des opérateurs, spécifiquement destinées à permettre la commercialisation des réseaux déployés en fibre optique, lorsque celles-ci sont disponibles. Cette source est complétée par les données cadastrales et par la Base Adresse Nationale](#)"

Vers une définition du bâtiment

Pour l'IGN, la définition recoupe traditionnellement deux aspects :

- Un aspect topographique (un objet sur le terrain correspond à un objet dans la base) mais le découpage peut être complexe dans le cas où des bâtiments collés côtes à côtes n'ont pas les mêmes attributs. Le découpage par propriété est souvent utilisé, mais ne fait pas toujours sens;
- Une saisie géométrique par vue aérienne, identifiée au bloc de bâtiment, mais “**on sent bien que ce n'est pas suffisant comme découpage : la modélisation est liée à la manière de collecter la donnée et n'a pas de lien avec les besoins utilisateurs/métiers**”.
- Si on réfère à la documentation de l'objet bâtiment de la BD TOPO®, le bâtiment est défini comme : **Construction au-dessus du sol qui est utilisée pour abriter des humains, des animaux, des objets, pour la production de biens économiques ou pour la prestation de services et qui se réfère à toute structure construite ou érigée de façon permanente sur son site.**
- Pour ce qui est du produit Parcelaire Express (PCI) (anciennement BD PARCELLAIRE®) et représentant le cadastre numérisé on parle de bâtiment **selon la distinction faite par le service du Cadastre en fonction de la normalisation du PCI Vecteur**.

L'IGN a partagé que des travaux de définition commune de l'objet “bâtiment” étaient en cours avec la DGFIP. Cette initiative a pour objectif de faire converger les éléments issus des images aériennes avec l'emprise au sol, en cohérence avec les parcelles cadastrales et la granularité du bâti tel qu'il est saisi dans le cadastre. Cette classification se divise en 5 catégories : la position du bâti, sa granularité, son emprise, la sémantique utilisée, sa dimension altimétrique et le cycle de vie du bâti.



Toutefois, le projet est actuellement en suspens dans l'attente d'un retour de la DGFIP sur cette première version du document.

Pour le CEREMA, leur définition provient de celles qui permettent de caractériser les bâtiments à la fois dans la base des fichiers fonciers et celle de l'IGN : “**On n'avait pas la légitimité de s'accorder sur une définition, mais la problématique est importante pour développer des applicatifs interopérables.**” Ils émettent cependant des réserves sur les difficultés à aboutir à un consensus, et notamment en raison de l'impact qu'une nouvelle définition pourrait avoir sur les systèmes d'information existant : “**C'est l'inertie des acteurs les plus lourds qui est importante**”.

Vers une définition du bâtiment

Pour l'ADEME, développe la plateforme OPERAT dans le cadre de l'obligation réglementaire Eco Energie Tertiaire, qui vise à engager les acteurs du tertiaire dans une réduction progressive de la consommation d'énergie de leurs bâtiments. Si le bâtiment n'est pas explicitement défini dans l'arrêté alors que le terme est utilisé dans son titre ainsi que dans son champs d'application, il est cité dans les définitions et est intrinsèquement lié au concept d'unité fonctionnelle :

“une entité qui regroupe habituellement les activités et le personnel ayant un rôle de support direct ou indirect à l'activité principale. Une entité fonctionnelle peut être constituée soit par un local d'activité, soit par un ensemble de locaux d'activités connexes, contenu dans un bâtiment, une partie de bâtiment ou un ensemble de bâtiments. La notion de connexité se rapporte au lien étroit qui s'établit entre différents locaux d'activité soit au sein même d'une entreprise ou d'un service public hébergés dans un même bâtiment ou établissement, soit de locaux relevant de la même catégorie d'activité sur un seul tenant (plateaux de bureaux, galerie commerciale, etc.).”

Pour le CSTB, qui développe la Base de Données Nationales des Bâtiments (BDNB) avec l'objectif d'alimenter en données des applicatifs essentiellement décisionnels mobilisant son champ d'expertise technique (performance énergie / carbone, maîtrise des risques, économie circulaire, etc...): La nature des composants du bâtiment (formant un système constructif) ainsi que sa morphologie sont des notions importantes, mais qui ne peuvent pas être décorrélées des données d'usage (typologie d'activité, propriété, etc...)

Certains acteurs dont la contribution semble essentielle à la définition du bâtiment n'ont pas pu être interrogés dans le cadre de la recherche utilisateurs, notamment les acteurs suivants :

- ENEDIS
- GRDF

Les prises de contact ont été initiées et continueront tout au long de la seconde phase du projet.

Vers une définition du bâtiment

A L'INTERNATIONAL

Au-delà du cadre français, à l'international plusieurs pays ont tentés de définir l'objet “bâtiment”:

- **Grande-Bretagne** : En Grande-Bretagne, dans le cadre du [Public Sector Geospatial Agreement \(PSGA\)](#), la problématique de l'objet bâtiment est adressée en étant inclus dans le concept [UPRN](#) (Unique Property Reference Number), qui est l'identifiant unique pour tout emplacement adressable en Grande Bretagne, de la maison individuelle, à l'immeuble, en passant par l'arrêt de bus. Ils sont principalement attribués par les autorités locales, dans le cadre de leur obligation légale de maintenir ces informations à jour. C'est un concept qui allié au [USRN](#) (Unique Street Reference Number), l'adressage unique des voies, Topographic Object Identifiers (TOIDs), et les Link Identifiers, établissant les liens entre ces différentes, permet à la Grande-Bretagne d'administrer efficacement son territoire.
- **Etats-Unis**: Le département de l'énergie Américain ([U.S. Department of Energy](#)), afin de couvrir les besoins de divers acteurs, a mis en place un système d'identification des bâtiments, l'UBID, permettant l'identification de l'emplacement et globalement l'emprise d'un bâtiment ([voir précisions techniques](#)). Si ce concept semble adresser les problématiques rencontrées, il est intéressant de noter que l'ID lui-même dépend du niveau de précision de description de l'emprise du bâtiment.
- **Suisse**: La suisse a mis en place [un registre fédéral des bâtiments et des logements \(RegBL\)](#). A cette fin, une définition du bâtiment à été adoptée : “construction immobilière durable couverte, bien ancrée dans le sol, pouvant accueillir des personnes et utilisée pour l'habitat, le travail, la formation, la culture, le sport ou pour toute autre activité humaine; dans le cas de maisons jumelées, en groupe ou en rangée, chaque construction ayant son propre accès depuis l'extérieur et séparée des autres par un mur porteur de séparation vertical allant du rez-de-chaussée au toit est également considérée comme un bâtiment.”
- **Emirats Arabes Unis**: Le Département des Systèmes d'Informations Géographiques de la municipalité de Dubaï a mis en place [un numéro unique par bâtiment](#) appelé “Makani” depuis 2015, qui utilise le géo-tagging pour localiser l'entrée de n'importe quel bâtiment sur des cartes interactives. Ce numéro “Makani” est indiqué par 10 chiffres sur la façade de l'ensemble des bâtiments. En revanche, la municipalité de Dubaï n'a pas partagé ses réflexions autour de la définition du bâtiment. ([Source](#))

Vers une définition du bâtiment

- **Autriche:** Mené par l'Agence de l'Énergie Autrichienne, des travaux ont été partagés sur l'identification des bâtiments les plus énergivores, mais aucune définition spécifique de l'objet "bâtiment" ne semble être mentionnée dans la documentation. ([Source](#)). Le projet fait référence uniquement à la classification de type de construction de l'ONU pour tout type d'objet ([Source](#)).
- **Pays Bas :** Le projet 3D BAG mené par les Pays Bas constitue le premier jeu de données de construction 3D ouvert, généré de manière entièrement automatique et couvrant un pays entier à une maille bâtiment. Bien que la base de données soit accessible en Open Data et que la documentation / méthodologie du projet 3DBag soit largement partagée, aucune définition spécifique du bâtiment ne semble avoir été mise en avant ([Source](#)).
- **Pour Open Street Map (OSM),** le projet collaboratif de cartographie en ligne, "[la définition du bâtiment n'est pas évidente.](#)" Dès lors, OSM adopte une définition assez large et "[comprend non seulement des objets considérés comme des bâtiments par les définitions strictes mais aussi les caravanes statiques, les maisons flottantes où encore les cuves de stockage](#)". Ainsi, la [définition](#) du bâtiment adoptée par OSM est la suivante : "[Structure créée par l'homme, dotée d'un toit, qui se dresse de manière plus ou moins permanente à un endroit donné](#)".
- **Il semblerait que chez Google Maps,** il existe le concept de "Place_Id, un identifiant unique et définitif, qui peut aider à localiser un point d'intérêt sur la planète, quelle que soit sa nature". C'est donc une partie du problème, "[la gestion dans le temps et dans l'espace d'un bâtiment étant bien plus complexe.](#)"([Google](#))

 Les éléments factuels ici, vont permettre d'alimenter la réflexion future afin d'aboutir à une proposition de définition cohérente, techniquement implémentable, et satisfaisant à un maximum de cas d'usages.

Vers une définition du bâtiment

DANS LE DROIT FR & EU

Au-delà des acteurs techniques, au regard de la loi, la définition du bâtiment varie également selon les codes et de la jurisprudence : l'occurrence du terme "bâtiment" est identifiée jusqu'à 2,552 fois dans 54 codes (sur 73 codes en France). Pour autant, chaque code semble se référer à cette notion dans un contexte spécifique sans définition globale et unifiée.

Par exemple :

- Dans le [code de la construction et de l'habitation](#), la notion de bâtiment est définie comme : **"un bien immeuble couvert et destiné à accueillir une occupation, une activité ou tout autre usage humain".**
- Un arrêt du Conseil d'État du 20 mars 2013 (n°350209) définit un "bâtiment existant comme **"une construction couverte et close"**".
- Le Code Civil distingue dès sa création en 1804 les biens "meubles" et "immeubles" (Art. 516). Cette distinction provient des différences de régime du droit de la propriété en France.
- Le terme bâtiment se retrouve alors dans l'article 518 du Code Civil qui prévoit "Les fonds de terre (c'est à dire le sol) et bâtiments sont immeubles par leur nature". La jurisprudence précise par la suite qu'une chose est un immeuble dès lors qu'elle adhère au sol, de manière provisoire ou définitive par un **"dispositif de liaison, d'ancrage ou de fondation"** (Cass. com., 10 juin 1974, Bull. civ. IV, n°183).

En Europe, la directive INSPIRE (Infrastructure for spatial information in Europe)," élaborée par la Direction générale de l'environnement de la Commission européenne, vise à établir en Europe une infrastructure de données géographiques pour assurer l'interopérabilité entre bases de données et faciliter la diffusion, la disponibilité, l'utilisation et la réutilisation de l'information géographique en Europe" (CNIG). Cette directive contient un thème relatif au bâtiment et possède donc des spécifications techniques associées. Ainsi, les bâtiments sont [définis](#) comme **"les constructions aériennes et/ou souterraines qui sont destinées ou utilisées pour abriter des êtres humains, des animaux, des objets, la production de biens économiques ou la prestation de services et qui désignent toute structure construite ou érigée de façon permanente sur un emplacement"**

En conclusion, il n'y a pas plus de consensus autour d'une définition "juridique" que "technique" de l'objet bâtiment.



L'aspect juridique de la définition du bâtiment sera investigué plus en détail lors de la seconde phase du projet.



DESCRIPTION TECHNIQUE DE L'IDENTIFIANT UNIQUE DU BÂTIMENT

Vers le cycle de vie de l'ID bâtiment: entre filiation, stabilité et signification



Vers le cycle de vie de l'ID bâtiment

Afin d'aboutir à un identifiant pérenne, il est ressorti au cours des entretiens qu'un élément clef est de définir son cycle de vie, compatible et représentatif du cycle de vie du bâtiment.

"Il est important de définir à partir de quel moment l'ID est créé, de savoir quand son statut est clos, d'identifier les délais de production de l'information par rapport au terrain : entre la création/transformation du bâtiment, la mise à jour en base et la diffusion des données "- IGN

Par ailleurs, les entretiens ont conforté l'équipe Bat-ID quant à l'importance de la notion de filiation. Comment s'y retrouver et faire le lien entre deux millésimes d'une base ? "Il est nécessaire de fournir un suivi des mises à jour, d'expliciter les évolutions adoptées, et comment faire les liens entre les millésimes d'une base" - CSTB. Comment permettre de pouvoir comparer un bâtiment où l'état du parc de deux périodes distantes ? Que faire si un bâtiment est séparé en deux, complètement transformé ?

A titre d'exemple l'INSEE fournit les données permettant d'avoir un suivi des événements sur les communes, l'évolution des noms, codes, fusions, suppressions de communes et donc assurer une filiation, facilement accessible depuis 1943.

Également, la Direction générale des finances publiques (DGFiP) diffuse en open data des documents de filiation informatisés des parcelles qui permettent de consulter l'historique des parcelles cadastrales.

A ce jour, différents acteurs sont confrontés à la non stabilité actuelle de l'identifiant de la base d'adresse nationale (BAN), ce qui conforte l'importance de la filiation. "Le code BAN change quand on change le code adresse. On a besoin d'un code d'une certaine longueur qui ne bougera plus même si l'adresse change" - ARCEP.

Pour autant, la suggestion de la signification de l'ID a été mentionnée à plusieurs reprises :

- "Il pourrait être pertinent d'avoir un ID signifiant, à l'image des informations que l'on peut déchiffrer sur un numéro de carte vitale" - CSTB
- "Est ce que l'identifiant doit contenir l'information sémantique ? Comment il est construit ? Dans l'identifiant on va retrouver, xx informations ? Ou est ce que c'est seulement une clé absolue sans signification particulière. Certains sont d'avis de séparer les deux - juste un chiffre et toutes les informations portées soient ailleurs." - IGN
- "On souhaiterait pouvoir interpréter des informations sur le bâtiment à la lecture de l'Id, mais comment garder l'information à jour ?"- EPF IDF
- "Besoin d'un identifiant signifiant pour l'utilisateur" - ADEME

Vers le cycle de vie de l'ID bâtiment



L'équipe projet souhaite réaliser un livrable visant à proposer un processus cohérent de génération/attribution d'un identifiant bâtiment et gestion de son cycle de vie pourrait:

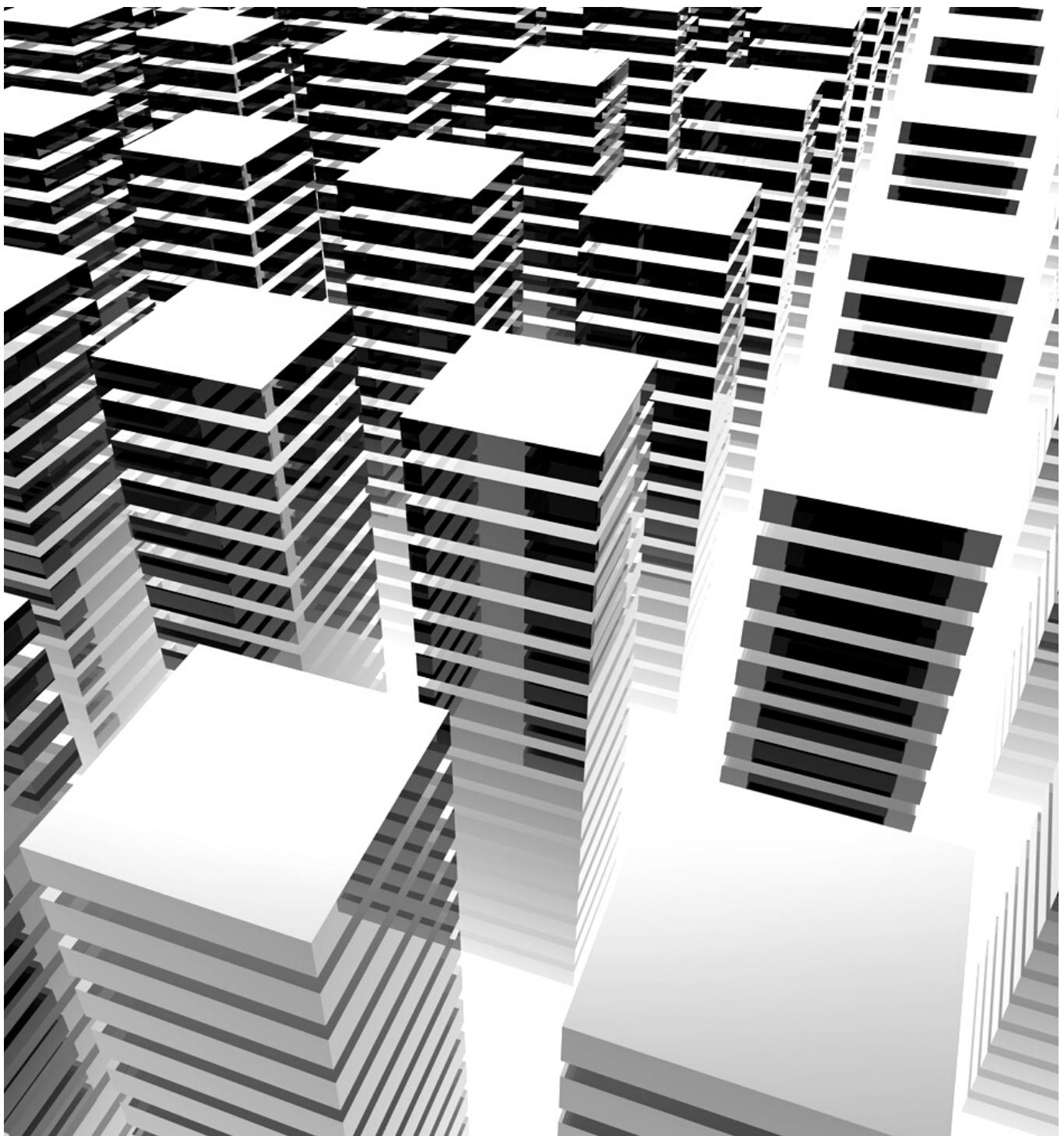
A quel moment est-il propice de générer/attribuer un ID ?

Quels acteurs légitime de le faire ?

Comment les inciter à adopter cette pratique ?

Comment concilier filiation, stabilité et la signification de l'ID?





DIFFUSION & MISE EN OEUVRE DE L'IDENTIFIANT UNIQUE BÂTIMENT

1. Base de données autour de l'ID
2. Ouverture : Open Data & Open Source
3. Rythme d'actualisation



BASE DE DONNÉES AUTOUR DE L'ID

1. LE CONTENU DE L'ID

- **Les données essentielles à inclure dans l'ID**

La mise en place d'un référentiel des bâtiments passe par la création d'une base de données associée. Il est alors question des champs à inclure pour chaque bâtiment.

Il existerait des données à inclure à minima. Soit, parce que l'ID est issu d'un croisement de ces données, soit pour susciter l'intérêt en incluant un minimum de données utile au plus grand nombre et faciliter l'utilisation du référentiel.

Pour autant, “*il est dangereux de se dire « on fait une grande base de donnée où on met un maximum d'informations». A mon sens ce qui serait plus pérenne c'est d'avoir un produit minimal avec la géolocalisation et ensuite, il est propre à chaque service / entreprise de faire le lien. On peut trouver 10000 attributs intéressants à l'échelle bâtiment mais lesquels sont disponibles France entière ? lesquels sont pérennisés et mis à jours ?*” - ARCEP

Ci-dessous, les variables le plus fréquemment souhaitées :

- Année de construction
- Surface : en particulier au vu du nombre d'indicateurs au prorata de la surface. Cependant, de nombreux acteurs ont souligné l'importance et la difficulté d'aboutir à la bonne valeur, même pour un concept simple. “*La donnée algorithmique est tellement basique qu'elle ne peut pas être traitée de la même manière pour tous les cas d'usage.*” - Sefri-CIME
- Hauteur : Cependant, les méthodes de calculs peuvent varier : “*Chaque règlement d'urbanisme de chaque commune calcule la hauteur différemment – à tel point que lorsqu'on vend un immeuble neuf on doit envoyer un géomètre pour démontrer qu'on est pas au dessus de XX m – pour ne pas changer de catégorie*” - Sefri-CIME
- Activité, Usage, Nature du bâtiment
- La localisation : “*Est-ce qu'on prend le centroïde de l'emprise de la BDTopo ?*” - CEREMA
- Adresse / ID BAN - à déterminer selon les cas d'usage

Aussi il apparaît primordial, pour assurer un grande qualité et de la transparence dans la production des données, **d'expliquer la source de chaque champ et potentiellement la méthode de croisement associée** permettant d'attribuer une valeur à un ID bâtiment.

Diffusion & mise en oeuvre de l'Identifiant Unique Bâtiment

• Les données exploitées/souhaitées dans l'ID

Lors des entretiens, nous avons recueilli les informations utiles et souhaitées sur les bâtiments. Ci-dessous, la liste des éléments fréquemment évoqués :

- Code INSEE
- Les données des DPE
- Le mode de chauffage
- Le Plan Local d'Urbanisme (PLU)
- Les réseau d'énergie accessibles (chaleur, gaz)
- Catégorie ERP
- La géométrie du bâtiment
- Les équipements (chauffage - eau chaude - ventilation - protection solaire)
- La surface de vitre
- La surface de paroi mitoyenne
- La composition des murs et l'isolation
- La consommation du bâtiment ou à défaut la consommation annuelle
- Le nombre de points de livraison d'électricité.
- Le nombre de logement
- Le nombre d'habitant
- La présence de cave, parking, panneaux solaire
- Les données d'autorisation de construire : mairie de paris, communes
- La catégorie monument historiques / remarquables
- Les bâtiments historiques où remarquables dans le périmètre.
- Les informations sur les grandes étapes de la vie du bâtiment (gros travaux, changement d'activités)
- Les contraintes et risques environnementaux (Bruit, zone inondable, radon, sol argileux, sismique)
- Amiante
- quel travaux, quels aides touchés
- Le DOE, Dossier d'Ouvrage Exécuté

2. LES FORMATS ET MODES DE DIFFUSION

Un grand nombre de formats et modes de diffusion ont été évoqués. Ils reflètent la diversité et la maturité des pratiques autour de la donnée du bâtiment. “*Il serait bien d'accéder à l'information du bâtiment via l'application du cadastre enrichie, car c'est le point d'entrée pour de nombreux acteurs*” - Sefri CIME.

Diffusion & mise en oeuvre de l'Identifiant Unique Bâtiment

De façon générale, de nombreux acteurs ont évoqué une **cartographie** avec des filtres et un point d'entrée à l'adresse comme un mode de diffusion pertinent. Beaucoup d'acteurs ont également évoqué la possibilité d'effectuer des **requêtes spécifiques par des API**. Le format de restitution final est variable, pour beaucoup, le csv, le json, ou l'excel sont des valeurs sûres sous réserve d'avoir été filtrés et restreint à son cas d'usage : “**On voit avec l'Open Data, on produit des tables très très lourdes, et si on fait partie des utilisateurs avancées de la données géomatique c'est bien. Mais ça exclut des utilisateurs qui ne peuvent pas charger des données en base. 18 millions d'immeubles ça ne s'ouvre pas avec un excel. Avoir quelque chose de manipulable hyper important pour la coopération et l'usage.**” - ARCEP.

Le format spécifique des outils numériques d'ingénierie dans le bâtiment est ressorti, le Green Building XML (gbXML) a également été évoqué. De nombreux acteurs ont spécifié la nécessité d'exploiter une copie de la base régulièrement mise à jour. “**Avoir la base en local, nous assure une stabilité d'accès, primordiale dans des situations urgentes**” - SDIS 01.

“**Une copie de la base nous évitera de trop solliciter les serveurs du diffuseur**” - CSTB.

Globalement, un des atouts de l'identifiant est qu'il permettrait d'uniformiser les pratiques d'accès à la donnée : “**Aujourd'hui, les méthodes d'accès au PLU changent d'une région à l'autre**” - Architecte indépendant

A titre d'illustration, la plateforme Go-Rénove développée par le CSTB présente trois modes de diffusion distincts : “**le triptique base / api / viewer cartographique**” - CSTB

3. ENJEU AUTOUR DU NOM DE LA BASE

L'IGN a également soulevé que le nom donné à l'identifiant et à la base associé devait faire l'objet de discussions et consensus.

Leur proposition est la suivante : “**On aimerait bien que l'on parle de Base Bâtiment Nationale pour en faire un commun et faire la distinction avec la BDNB. C'est un aspect important pour l'IGN que l'on souhaiterait voir dans les livrables.**”

Cet aspect du projet Bat-ID n'a pas été évoqué par les autres acteurs interrogés.

Diffusion & mise en oeuvre de l'Identifiant Unique Bâtiment

OUVERTURE : OPEN DATA & OPEN SOURCE

La création d'un référentiel des bâtiments pose la question de son ouverture.

“La base idéale est une base avec des objets bâtis, respectant le principe du ‘dites le nous une fois’ et avec la diffusion la plus ouverte possible” - IGN

A ce sujet, s'il apparaît comme évident que les identifiants des bâtiments doivent être diffusés en open data, peut se poser la question de la licence à adopter (Licence ouverte vs ODBL). Aussi, si certaines données rattachées au référentiel sont sensibles, il sera alors nécessaire de définir des droits d'accès restreint. *“On fait de notre mieux, mais s'il y a avait un open data sur data.gouv avec un identifiant de bâtiment associé, ça serait top et ça améliorerait la fiabilité de tous les acteurs de ces données là.” - Energie Demain*

Également, si l'ID bâtiment, ou ses données rattachées, résultent d'un croisement de données, il est crucial que la méthodologie de croisement et le code associé soit partagé en open source.

“Par exemple, le Cerema fournit des bases de données retraitées, sans codes source et c'est impossible d'enrichir les travaux. Un retro-engineering systématique des données est toujours nécessaire pour chaque nouveau projet.” - Urbaniste indépendant exerçant pour les collectivités.

En effet, cette démarche est gage de transparence, elle force à produire un code propre, documenté et de qualité et pérennise de fait la démarche. C'est également l'occasion de créer une communauté de contribution, ce qui permet de challenger et/ou enrichir les initiatives.

“Il faudrait un format de partage en Open Data, avec une méthode partagée. Tant qu'il y a la méthode et que nous on peut le vérifier et que c'est simple à comprendre, il n'y a pas de soucis.” - BL Evolution

LE RYTHME D'ACTUALISATION

Il existe un enjeu autour de l'actualisation de la donnée pour qu'elle soit considérée comme fiable. Les mises à jour doivent être régulières et à une fréquence pré-déterminée, en cohérence avec les besoins des acteurs. *“Idéalement le rythme de MAJ : 2 fois par an c'est du luxe, 1 fois par an c'est chouette”- Energies Demain.*



LA GOUVERNANCE DE L'IDENTIFIANT UNIQUE DU BÂTIMENT

1. Les grands principes de gouvernance évoqués
2. Les modèles de gouvernance suggérés lors des entretiens
3. Les modèles de gouvernance à l'international



LES GRANDS PRINCIPES DE GOUVERNANCE ÉVOQUÉS

Dès le début du projet, l'équipe Bat-ID a identifié la problématique de la gouvernance comme étant centrale au succès de l'identifiant unique et à sa pérennisation dans la durée.

Ce sujet a donc été abordé lors de chaque entretien, afin de recueillir les points de vue sur les acteurs sollicités sur le cadre de gouvernance de l'identifiant au travers de plusieurs questions:

- Quel acteur / groupe d'acteurs est susceptible selon vous de porter l'identifiant ?
- Quels sont les modèles de gouvernance dont vous avez connaissance qui pourraient être répliqués pour le portage de l'identifiant unique ?
- A l'inverse, quels sont les modèles qui n'ont pas fonctionnés et pourquoi?

L'équipe Bat-ID a constaté un biais important des acteurs interrogés dans leurs réponses à ces questions. Se fondant sur des perceptions et retours d'expériences personnelles, les personnes interrogées ont tendance à se tourner vers les organisations dont ils font déjà partie (pour les administrations publiques notamment), celles avec qui ils collaborent déjà ou qui sont connues en tant que fournisseurs de données dans un autre contexte.

Premier constat : Aucun acteur / groupe d'acteur spécifique ne se dégage. Cela découle notamment du fait que l'identifiant répond à une importante variété de cas d'usages, et aucun acteur public ne recouvre l'ensemble des situations dans lequel l'identifiant pourrait être utilisé. Les potentiels utilisateurs de l'Identifiant ne parviennent ainsi pas à faire ressortir un acteur de confiance ayant la légitimité d'intervenir sur tous les sujets que pourrait recouvrir l'identifiant unique

“Je mettrais un bémol à avoir l'ADEME comme porteur de l'identifiant, puisque celui ci est destiné à tous les secteurs de l'action publique, donc au delà de la rénovation, qui est un des champs d'actions principal de l'ADEME sur le sujet bâtiment” - Agence Parisienne du Climat

La gouvernance de l'Identifiant Unique Bâtiment

A titre d'exemple, le SDIS de l'Ain évoque le Ministère de l'Intérieur comme étant un potentiel porteur de l'identifiant, alors qu'un urbaniste indépendant travaillant pour les collectivités territoriales souhaiterait voir l'identifiant porté par Etalab car il utilise fréquemment la plateforme data.gouv pour avoir accès aux données.

Parmi les acteurs mentionnés, certains noms sont fréquemment évoqués, notamment l'IGN, l'ADEME, la DGFiP, Etalab, l'INSEE, le CNIG, l'ANAH, le CEREMA ou le CSTB.

“Etalab pourrait jouer un super rôle via un guichet unique d'API” - CEREMA & HBS RESEARCH

Une solution proposée par la Collaboration Interministérielle est de segmenter l'approche:

Il conviendrait de commencer à faire exister l'Identifiant Unique via un cas d'usage limité à un acteur spécifique (ou un groupe d'acteurs spécifiques) qui porteraient l'identifiant pour ce seul cas d'usage, dans un premier temps. Si ce cas d'usage venait à être un succès, l'Identifiant pourrait ensuite être appliqué dans un 2nd, puis un 3ème cas d'usage - en intégrant ainsi à la gouvernance de nouveaux acteurs concernés par les nouveaux champs d'applications.



La gouvernance pourrait ainsi être révisée si les cas d'usages de l'identifiant venaient à se développer, en y intégrant progressivement d'autres acteurs pertinents.

Second constat : un consensus parmi les réponses aux entretiens est que l'identifiant doit être porté par un **acteur public** car une telle donnée pivot serait **d'intérêt général**.

Néanmoins, certains répondants soulignent **l'importance du rôle que pourraient jouer les organisations privées** dans la construction et le maintien opérationnel de l'identifiant unique. En effet, celles-ci peuvent également gage de confiance : **“La donnée fiable, c'est les notaires” - Sefri-CIME**

Une distinction est donc faite entre un portage politique, qui devrait être fait par un acteur public, et le portage opérationnel de l'identifiant qui pourrait être délégué en mission de service public à un opérateur privé.

La gouvernance de l'Identifiant Unique Bâtiment

“Il faut trouver le juste milieu entre la répartition des rôles du public et du privé sur les questions d’Open Data. La donnée brute doit être fiable et peut assurée par le public mais il faut permettre au secteur privé de prendre le relais et opérer les traitement de données” - Pouget Consultants



Cette distinction dans la gouvernance politique vs. opérationnelle est mise en oeuvre au Royaume Uni dans le cadre du projet National Energy Efficiency Data Framework (NEED) : l'identifiant unique, pierre angulaire du projet NEED, est opéré par Géoplace, une société à responsabilité limitée détenue conjointement par l'association des gouvernements locaux et Ordnance Survey, le service cartographique de l'État (équivalent de l'IGN en France). Géoplace assure le maintien et bon fonctionnement de l'identifiant, en actualisant la base de données toutes les 6 semaines. Elle répond au département ministériel nommé ‘Department for Business, Energy & Industrial Strategy (BEIS).

Troisième constat : l'identifiant unique du bâtiment, de par l'ampleur de son impact potentiel, est un projet résolument pluri-acteurs. Il doit rassembler et faire converger un ensemble d'administration, collectivités territoriales, entreprises privées autour d'un concept unique et notamment d'une définition commune, comme cela a été évoqué en première partie.

Les répondants ont notamment souligné le rôle crucial que vont jouer les collectivités territoriales dans le développement de l'identifiant unique :

“Un cadre va être imposé au niveau national mais il faut pouvoir impliquer rapidement les communes car ce sont elles qui ont la main sur les informations liées aux bâtiments” - CSTB / Bureau d'étude.

Cependant, de nombreux retours d'expériences de projets pluri-acteurs ont fait état de difficultés à aboutir à une gouvernance unifiée. Le cas de la Base d'Adresse Nationale (BAN) a été évoqué à plusieurs reprises pour faire état des difficultés à travailler de concert sur des sujets de données de références très techniques. Les répondants proposent ainsi d'avoir une gouvernance portée par un acteur unique qui rassemble un réseau de contributeurs pour permettre des prises de décisions claires et un avancement efficace du projet.

La gouvernance de l'Identifiant Unique Bâtiment

“Il faut une gouvernance unifiée autour d'un acteur clé identifié. L'objectif serait d'avoir un seul porteur qui fait évoluer l'identifiant et donne les spécificités techniques de l'identifiant.” - ARCEP



Focus sur les retours d'expérience de la BAN

La création de la Base d'Adresse Nationale (BAN) fait écho à des problématiques similaires à celle de la création d'un Identifiant Unique du Bâtiment :

- Plusieurs acteurs avaient des définitions différentes d'une adresse et un consensus n'a été trouvé que tardivement dans le processus de création;
- La modélisation de l'adresse a été complexe pour répondre à l'ensemble des besoins métiers, qui n'avaient pas été recensés dès le début du projet;
- Le cadre d'échange entre les nombreux acteurs impliqués n'a pas été clairement établi au début du projet et les groupes de travail des différents acteurs n'ont pas suffisamment communiqués au fil du projet;
- Le mode de diffusion et le choix des licences utilisées ont été une source de problèmes (licence ODBL vs. Licence Ouverte Etalab)

Recommandations de l'IGN suite à l'expérience de la BAN:

- Établir un modèle clair sur qui fournit la donnée (1), qui gouverne le projet (2), qui opère techniquement la base de donnée et maintient l'identifiant (3)
- Officialiser les rôles par une désignation réglementaire

“*Quelque chose qui doit être commun doit être simple. Une donnée pivot vs. les données métiers : la première doit être simple, les autres peuvent être complexes... Si ce n'est pas simple, ça ne marchera pas.*” - IGN



LES MODÈLES DE GOUVERNANCE SUGGÉRÉS LORS DES ENTRETIENS

Plusieurs modèles de gouvernance éventuels ont été partagés par les répondants. Ces modèles seront étudiés en détail dans la seconde phase du projet Bat-ID pour en déterminer les avantages et limites dans le cas d'application spécifique de l'identifiant unique.

Les modèles de gouvernance évoqués (liste non-exhaustive, par ordre alphabétique) sont les suivants :

- Une **Association reconnue d'utilité publique**;
 - Une **Donnée de référence**, telle que déterminée par le décret d'application 2017-331 du 14 mars 2017 relatif au service public de mise à disposition des données de référence;
 - Un **Géo-commun**, développé notamment dans le cadre de la création de la Fabrique de l'IGN. Précision : Lors d'une réunion préliminaire le 17.12.21 le responsable de la Fabrique, qui a exprimé son intérêt pour l'intégration du projet Bat-ID à la Fabrique à la fin du cycle EIG, afin d'en faire un géo-commun. Les modalités de gouvernance n'ont pas encore été abordées à ce stade.
-
- Un **Groupement d'Intérêt Économique**
 - Une **Start Up d'État**
 - Une **gouvernance commune** à la BDNB du CSTB



Focus sur le cas de la portabilité des numéros de téléphones mobiles

En 2005 des dispositions réglementaires ont prévu un nouveau dispositif de portabilité des numéros mobiles d'un opérateur à un autre, pour pouvoir changer d'opérateur tout en conservant leur numéro d'appel. Une évolution majeure qui imposait désormais à 13 opérateurs d'interconnecter leurs systèmes d'information pour gérer les opérations de portage. Cela impliquait également la création d'un système central hautement sécurisé pour faciliter les échanges entre les acteurs.

La gouvernance et les démarches mises en place ont été les suivantes :

- Les opérateurs mobiles ont constitué un Groupement d'Intérêt Économique chargé de construire un système informatique central.

La gouvernance de l'Identifiant Unique Bâtiment



Focus sur le cas de la portabilité des numéros de téléphones mobiles

La gouvernance et les démarches mises en place ont été les suivantes :

- Les opérateurs mobiles ont constitué un Groupement d'Intérêt Économique chargé de construire un système informatique central.
- Le développement du système central a été confié, après appel d'offres, à une société française, Steria - retenue pour ses capacités techniques à tenir le planning imposé par la réglementation.

Ce projet pluri-acteurs, aujourd'hui reconnu comme un succès, pourrait être un des modèles de gouvernance à envisager.

([Source](#))



LES MODÈLES DE GOUVERNANCE À L'INTERNATIONAL

- **Royaume Uni** : Une gouvernance opérationnelle et politique distincte, où l'organe de l'état britannique BEIS a confié la gestion de l'identifiant à une société Géoplace tout en assurant sa gouvernance grâce à des fonctionnaires dédiés au sein du département ministériel.
- **Autriche** : Mené par l'Agence de l'Énergie Autrichienne, l'identification des bâtiments les plus énergivores a été mené par une entreprise privée "Gizmocraft" (qui détient le code source de la base de données ZEUS) en collaboration avec les provinces de Salzburg, Carinthie et Styria. ([Source](#))
- **Suisse** : Une loi fédérale a défini le cadre juridique pour la création du "Registre Fédéral des Bâtiment et des Logements (RegBL)". Le Conseil Fédéral règle la tenue du registre, et chaque canton désigne un service responsable de la coordination des activités du RegBL et communique à l'Office Fédéral de la Statistique quels sont les services responsables de la mise à jour des données. Le service de coordination cantonal s'assure de l'actualisation régulière des données du RegBL. ([Source](#))
- **Pays-Bas** : La plateforme 3DBAG a été développée par le groupe de recherche en géoinformation 3D du département d'urbanisme de l'université de technologie de Delft. Ce travail a été réalisé dans le cadre de divers projets de recherche. Des fonds ont été reçus de la Commission européenne (ERC), de l'Organisation néerlandaise pour la recherche scientifique (NWO) et de l'Institut d'Amsterdam pour les solutions métropolitaines avancées (AMS). Les algorithmes ont été améliorés dans le cadre de collaborations avec des partenaires tels que RIVM, Rijkswaterstaat et Kadaster.
- **Emirats Arabes-Unis, Dubai** : Peu d'informations sont disponibles sur la gouvernance de l'identifiant 'Makani', qui semble être opéré par le Système d'Information Géographique de la Municipalité de Dubaï. ([Source](#))





CADRE JURIDIQUE ENVISAGÉ AUTOUR DE L'IDENTIFIANT

1. Opportunités juridiques de l'Open Data
2. Opportunités contextuelles autour de l'identifiant unique



Cadre juridique envisagé

OPPORTUNITÉS JURIDIQUES DE L'OPEN DATA

Dans le cadre du programme EIG, nous avons pu avoir des échanges avec la Direction Juridique de ETALAB, et notamment M. Perica Sucevic (Directeur adjoint du département Etalab de la Dinum). Cet échange nous a permis d'avoir une vue d'ensemble du cadre juridique de l'Open Data dans lequel s'inscrit le projet Bat-ID :

1. LA LOI POUR UNE RÉPUBLIQUE NUMÉRIQUE (2016)

La loi pour une République Numérique (dite, loi Lemaire) a posé en 2016 un cadre favorable à l'ouverture des données publiques, en créant un modèle de diffusion "par défaut" des données en Open Data. Dans ce contexte, les administrations sont tenues de diffuser leurs données, notamment celles ayant un impact environnemental.

Deux limites se posent à ce principe d'ouverture : la protection des données personnelles et les données protégées par un secret (secret défense, secret des affaires, secret fiscal...).

La constitution de l'identifiant unique ne semble pas se heurter a priori à ces limites, car l'identification d'un bâtiment (son adresse, son volume dans l'espace, sa localisation et la parcelle sur laquelle il se trouve) ne traite ni de données personnelles, ni de données protégées.

Toutefois, la réutilisation de cette donnée pivot pour permettre de croisements, notamment avec des données de consommation d'énergie par des individus pourrait mener à se poser des questions sur la ré-identification des personnes.



Il a donc été suggéré d'accompagner l'identifiant unique d'un "Guide de réutilisation" associé à la licence choisie pour faciliter la réutilisation conforme des données associées à l'identifiant unique par les utilisateurs.

2. LES DONNÉES DE RÉFÉRENCES

L'article 14 de la loi Lemaire prévoit un statut particulier pour les données dites "de référence" détaillées par [l'arrêté du 14 juin 2017](#) sur les règles techniques et d'organisation de mise à disposition des données de référence ([source](#))

Cadre juridique envisagé

Les données doivent remplir 3 critères:

1. Constituer une référence commune pour identifier des produits, services, **territoires** ou des personnes;
2. Être réutilisées fréquemment par des personnes publiques ou privées autres que l'administration qui les détient;
3. Leur réutilisation nécessite qu'elles soient mises à disposition avec un niveau élevé de qualité.

Aujourd'hui, 9 bases de données figurent parmi les données dites "de référence", dont fait notamment partie la Base d'Adresse Nationale.

Ainsi, l'Identifiant Unique du Bâtiment pourrait remplir les critères de "donnée de référence" et bénéficier à ce titre d'un appui fort de la DINUM dans leur développement, qui veillera à en assurer un haut degré de qualité et de diffusion.

La liste des données de référence étant revue tous les 5 ans, et la dernière parution remontant à 2017, l'Identifiant Unique du Bâtiment pourrait être un bon candidat à la nouvelle liste de 2022. Les conditions d'attribution du titre de "donnée de référence" seront étudiées en seconde partie de projet.

3. LES BONNES PRATIQUES INSTAURÉES PAR L'APPLICATION DEMANDES DE VALEURS FONCIÈRES

L'application Demandes de Valeurs Foncières (DVF) développée par Etalab permet de visualiser les données DVF qui correspondent aux mutations à titre onéreux de propriétés réalisées lors de 5 dernières années.

Cette cartographie se fonde sur des jeux de données diffusées en Open Data et a été rendu possible par une mesure qui codifie la diffusion de la base à l'article L. 112-A et détaille sa mise en oeuvre aux articles R*112 A-1 et suivants du livre des procédures fiscales (Décret du 28 décembre 2018).

Ce décret prévoit notamment que :

- la réutilisation des données de la Base ne peuvent pas permettre de ré-identifier les personnes concernées,
- les informations ne peuvent pas être indexées dans les moteurs de recherche en ligne.

Il a été suggéré lors de l'entretien que ces bonnes pratiques, posées par le décret de 2018, pourront ainsi être répliquées lors de l'élaboration de l'Identifiant Unique du Bâtiment.

Cadre juridique envisagé

4. LE RAPPORT BOTHOREL

Le rapport Bothorel, remis en décembre 2020 fait un état des lieux de la politique de la donnée et des codes sources en France, et alerte sur la nécessité d'opter pour une politique d'ouverture des données.

Le rapport Bothorel souligne quatre points favorable au développement du projet Bat-ID

- Il rappelle que l'exploitation des données environnementales reste un “**impératif majeur pour la compréhension et la résolution des défis climatiques**”.

Tirant le même constat général que les acteurs interrogés dans le cadre de la recherche utilisateurs de Bat-ID, le rapport indique (p.171) :

“Les données environnementales sont actuellement fragmentées entre de nombreux acteurs et secteurs. Elles sont également “disponibles à différentes échelles régionales et temporelles, peuvent être gratuites ou payantes, comporter des restrictions sur l’usage ou la diffusion”, ce qui complexifie leur identification et utilisation (...)

La diversité des exemples précédents illustre bien à quel point les données environnementales sont présentes partout, et donc nulle part. Tant la nature des données que les finalités d’intérêt général, les modes de partage, les acteurs concernés et les équilibres économiques de filières sont multiples, si bien que la puissance publique peut être fondée à intervenir pour accompagner, structurer et mettre en cohérence les initiatives existantes.”

- Il rappelle également le **cadre réglementaire français favorable** entourant les données de l'environnement, qualifié de “régime d'ouverture et précurseur” (p.63) car il s'appuie notamment :

- Sur le droit européen qui prévoit une disposition sur l'accès au public à l'information en matière d'environnement (Directive 2003/4/CE transposée aux articles L.124 et suivants du Code de l'environnement)
- La codification de l'ordonnance n°2010-1232 qui a permis l'ouverture de la base DVF et la transposition de la directive INSPIRE qui s'applique aux données géographiques numériques détenues par des autorités publiques
- La Charte de l'environnement (art. 7) qui prévoit que : “toute personne a le droit, dans les conditions et les limites définies par la loi, d'accéder à des informations relatives à l'environnement détenues par les autorités publiques”

Cadre juridique envisagé

- Le rapport rappelle également **le cadre réglementaire européen favorable** dans lequel pourrait s'inscrire un identifiant unique et notamment la directive (UE) 2019/2014 qui définit un ensemble de *données de forte valeur* (art.14) notamment les données susceptibles de :
 - générer des avantages environnementaux importants et des services innovants;
 - bénéficier à un grand nombre d'utilisateurs, notamment des PME;
 - contribuer à générer des recettes;
 - et être associées à d'autres ensembles de données.

La procédure de détermination des données à forte valeur est la suivante :

- la Commission procède à une analyse d'impact et consulte les experts adéquats
- elle déclare ensuite les données comme étant de forte valeur par un acte d'exécution



La procédure des actes d'exécution sur les séries de données à grande valeur sera donc étudiée comme un levier d'action possible dans une seconde partie du projet.

- Enfin, le rapport souligne l'intérêt que présente le **modèle de constitution de communs numériques des données environnementales** (p.172) :

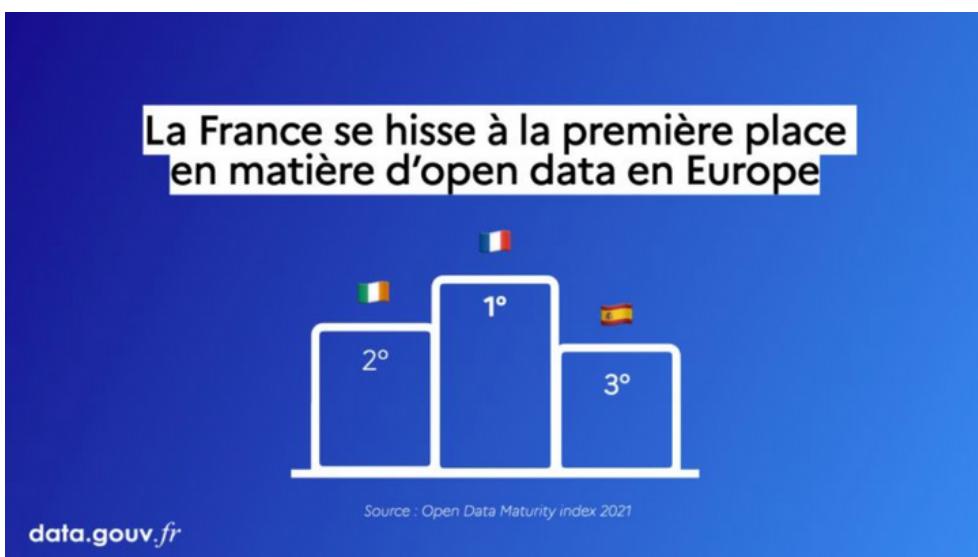
“Dans le domaine de l'environnement, plus qu'ailleurs, c'est bien à travers le soutien à des projets concrets et en voie de structuration que le rôle de la puissance publique sera le plus efficace. (...) (La mission) estime que l'approche du Conseil via le soutien aux communs numériques est tout à fait pertinente et considère également que “les pouvoirs publics pourraient jouer un rôle essentiel de “catalyseur” en fournissant une aide déterminante à la constitution des communs sur les données environnementales d'intérêt général, en trouvant pour chaque situation et pour chaque territoire, des formes adaptées”.



Cadre juridique envisagé

OPPORTUNITÉS CONTEXTUELLES AUTOUR DE L'IDENTIFIANT UNIQUE

- 1 **La France a été classée N°1 sur l'Open Data en Europe**, par l'Open Data Maturity Report en décembre 2021. Un contexte favorable au développement de nouveaux projets ambitieux en matière d'Open Data, dont l'identifiant unique du bâtiment pourrait faire partie.



- 2 **Le Carnet d'Information du Logement entre en vigueur au 1er Janvier 2022.** Son objectif est d'informer les particuliers en créant la “mémoire” des caractéristiques du logement et des travaux passés, afin d'améliorer la performance énergétique des bâtiments. Les informations partagées par le propriétaire et les professionnels de la construction intervenant sur le logement doivent permettre d'assurer une meilleure transmission d'information au moment de changement de propriétaire.

Selon Frank Hovorka, Directeur technique et innovation de FPI France et président de l'expérimentation P2E : "[Rien n'empêche d'avoir un identifiant que l'on adosse au carnet d'information.](#)" Le carnet présente donc une opportunité pour le projet Bat-ID et les rédacteurs du décret de mise en œuvre seront contactés dans la seconde partie du projet.

- 3 **L'IGN crée la Fabrique des Géo-communs en 2022.** Selon le directeur de l'IGN, Sébastien Soriano, la Fabrique aura vocation à créer un cadre favorable au développement de projets de géo-communs, sans pour autant s'y investir en tant que porteur principal des projets. L'identifiant unique du bâtiment pourrait être l'un des projets incubés par la Fabrique des Géo-communs en 2022 → à compléter avec la discussion du 17.12 avec l'IGN.

Cadre juridique envisagé

En effet, lors de la [consultation publique de l'IGN](#), le thème du bâtiment, son référentiel ou sa caractérisation est cité dans près de 15 réponses sur 100 à la question sur les thématiques prioritaires à mettre en place en termes de nouveaux référentiels de données.

- 4 La sortie de la plateforme OPERAT en 2022.** La plateforme de recueil et de suivi des consommations d'énergie du secteur tertiaire inclut dans le formulaire de déclaration un numéro d'identification unique du bâtiment faisant l'objet de la déclaration. Le processus de mise en place de cet identifiant pour les bâtiments tertiaires de +1000 m² sera pris en compte dans l'élaboration d'un identifiant unique du bâtiment.
- 5 La création d'un groupe de travail “Bâtiment” au sein du CNIG.** L'équipe du projet Bat-ID fera partie des discussions et travaux menés dès Janvier 2022. Le cadre de discussion posé par le CNIG en tant qu'autorité pourrait être un soutien et cadre de gouvernance favorable à la création de l'identifiant unique bâtiment.
- 6 La feuille de route de la donnée, des algorithmes et des codes sources, Ministère de la transition écologique (2021).** Plusieurs axes d'exploitation de la donnée pour la transition environnementale sont en lien avec le projet BAT-ID, notamment :
 - La construction de jumeaux numériques des villes, pour tester les impacts de nouveaux aménagements;
 - Suivi de l'impact des politiques financières liées à la rénovation, auprès des particuliers et des entreprises;
 - Un rappel de l'importance de la construction de communs de l'information géographique, faisant écho à la stratégie de l'IGN développée ci-dessus





MÉTHODOLOGIE

1. Recherche Primaire
2. Recherche Secondaire



Méthodologie

RECHERCHE PRIMAIRE

La recherche primaire constitue une compilation de données brutes, collectées lors d'entretiens directs avec les utilisateurs.

Ces entretiens, soit individuels ou sous format d'atelier pour des sessions collectives, ont permis d'interroger un large panel d'acteurs du secteur du bâtiment : entreprises privées, administrations, associations, indépendants, collectifs ... Les organisations et individus interrogés étaient sélectionnées selon leurs métiers, l'objectif poursuivi, leur niveau de connaissance du sujet et leurs disponibilités afin d'obtenir un panel le plus représentatif possible des besoins métiers.



Certains acteurs dont la contribution semble essentielle au projet Bat-ID n'ont pas pu être interrogés dans le cadre de la recherche utilisateurs, notamment les acteurs suivants :

- Notaires
- Contact direct avec la DGFiP
- Collectivités territoriales
- Représentant des Copropriétés
- Fournisseurs d'énergie
- Opérateurs télécom
- Autres bureaux d'études
- L'APUR



Les prises de contact ont été initiées et continueront tout au long de la seconde phase du projet.

La durée des entretiens était d'environ une heure, et les questions posées portaient sur les besoins actuels des individus interrogés en matière d'information bâimentaire et leurs perspectives sur la création d'un identifiant unique du bâtiment (ci-dessous, la liste des questions posées).

Méthodologie

LISTE NON-EXHAUSTIVE DES QUESTIONS POSÉES LORS DES ENTRETIENS UTILISATEURS

Questions Préliminaires

- Nom, Prénom, Genre
 - Lieu d'exercice de l'activité
 - Description brève de l'activité
 - Nombre d'années d'expériences

Questions 1er temps - Quel est votre problème ...

Décrire le cas d'usage global du bâtiment

- A quelle occasion/ dans quel contexte vous avez besoin d'informations sur le bâtiment/ le parc / l'échelle?
 - Parcours : Étape 1 / Étape 2 / Étape 3 + points de frustration/blocage associés



Exemple de parcours utilisateur réalisé en entretien

- A poser si ça ne sort pas dans le parcours
 - Quelles sont les informations sur le bâtiment que vous recherchez à ce moment-là?
 - Comment avez vous accès à ces informations sur le bâtiment?
 - Quelle est la valeur de l'information sur le bâtiment ? Pourquoi en avez-vous besoin?
 - Pourriez-vous prioriser les informations sur le bâtiment dont vous avez besoin dans l'exercice de votre mission ?

Questions 2ème temps - Si la base Bat-ID / l'IUB existait ...

- Par quel acteur / groupe d'acteurs devrait-elle être portée pour que vous ayez confiance dans l'identifiant ?
 - Par quelle type de données vous souhaiteriez identifier/ avoir des informations sur le bâtiment? (par ex. description des matériaux, adresses)
 -
 - Sous quel format souhaitez vous avoir accès à cette information ? Et sur quel medium consultez- vous l'information ?
 - Idéation : De manière idéale, sans contrainte, à quoi ressemblerait un identifiant idéal ?

Méthodologie

LISTE DES PERSONNES RENCONTRÉES (SEPT-DÉC 2021)

Agence de la Transition Écologie (ADEME), Bessonneau Sylvain, Cabane Emerson, Caire José, Caumont Romuald, Dreuil Christophe, Gaspard Albane, Gracy Cécile, Gouffier Stéphane, Maurice Laurent, Pasquier Maxime, Perrissin Fabert Baptiste, Regner Martin, Salvazet Olivia, Schoeffter Marc, Vallée Nicolas; **Agence Parisienne du Climat**, Privat Guillaume, Rocchia Eva, Rougeyroles Benjamin; **Agence Nationale de l'Habitat (ANAH)**, Gantner Bruce, Gasper Anne, Lagandre Eric; **Autorité de Régulation des Communications Électroniques et des Postes (ARCEP)**, Dubreuil Pierre, Hays Pierre Olivier, Nahassia Lucie; **Architecte Indépendante**, Anne Vezard; **Beta.Gouv.fr**, Margot Sanchez; **BL Evolution**, Simon Gauthier; **CDC Habitat**, Cauchy Alain, Laurent Brigitte, Legouge Christophe; **CEREMA**, Allouche Bernard, Cheippe Pascal, Lasseron Frédéric, Mathis Luc, Mitanchey Richard; **CLER**, Bailly Claire, Moisan Marie; **Conseil National de l'Information Géographique (CNIG)**, Pierre Laulier; **Coordination interministérielle de la rénovation énergétique des bâtiments**, Deloron Anne-Lise, Martin Florent; **Centre Scientifique et Technique du Bâtiment (CSTB)**, Bertrand Lionel, Breitwiller Antoine, Bouteloup Caroline, Devys Madeleine, Gully Emilie, Haubourg Régis, Marion Thibault, Morain Vianney, Schetelat Pascal, Sorin Edouard, Thorel Mathieu; **Data-Scientist Indépendant**, Brice Person; **Direction Générale de l'Aménagement, du Logement et de la Nature (DGALN)**, Goffin Mélanie, Levieux Guillaume, Marcel Garreau Magali, Pache Yannick, Person Brice; **Effy**, Zermati Audrey; **Energie Demain**, Daude Jennifer, Fernandez Emmanuel; **EPF Ile de France**, Durieu Blanc Jean-Baptiste, Place Julien; **Etalab**, Aladabert Geoffrey, Barado Julieta, Guerry Bastien, Hoang Mathilde, Restuccia Mario, Sucevic Perica; **Fabrique des Géo-communs IGN**, Nicolas Berthelot; **Fédération nationale de l'immobilier (FNAIM)**, Pierre Evrard; **Fédération Promoteurs Immobiliers (FPI)**, Frank Hovorka; **GERES**, Gerard Marie-Maude; Google Maps, Gilles Dawidowicz; HBS Research, Soares Thomas; **Institut National de l'Information Géographique et Forestière (IGN)**, Braun Arnaud, Charnel Marie, Gombert Marie, Lallement Thierry, Heno Raphaële, d'Herbemont Sophie, Rachel-Mathis Elise, Roos Eliane, Py Nicolas; **INSEE**, Bonnet Xavier; Cabinet Lefèvre **Pelletier & associés**, Pelletier Philippe; **Mines Paris**, Peuportier Bruno; **OID**, Brunel Sabine, Pen Point Sakina; **Pouget Consultants**, Arquin Charles; **Service des Données et Études Statistiques (SDES)**, Ferey Gaspard, Harnois Jérôme, Kraszewski Marlène, Le Jannic Thomas; Rateau Guillaume; **Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS (01))**, Foissotte Martial, Scanzi Franck; **SDIS 77**, Laurain Paul; **Sapeurs-pompiers de la métropole de Lyon et du Rhône (SDMIS)**, Kerneis Marint; **Sefri-Cime**, Calori Daniel; **The Shift Project**, Babut Rémi; **Urbaniste Indépendant**, Brosset Thomas.



Méthodologie

RECHERCHE SECONDAIRE

En parallèle des entretiens menés, les EIG ont également étudié les rapports, initiatives, recueils de besoins publiés et liés au sujet de l'identifiant unique du bâtiment afin d'avoir une vue d'ensemble plus généraliste du sujet.

Cette recherche secondaire a ainsi permis de recenser plusieurs initiatives préexistantes et de mieux comprendre le cadre et le contexte dans lequel s'inscrit le projet Bat-ID. En effet, la question et les besoins de la création d'un identifiant unique du bâtiment ont été traités à plusieurs reprises en France et à l'étranger depuis 2014 et jusqu'à très récemment (2021-2022) avec le projet de BDNB du CSTB.



Focus sur les initiatives similaires à Bat-ID recensées en France

Bases de Données du Secteur Public

- Crédation d'un Répertoire Inter-Administratif d'Identifiants de Locaux, porté par le SDES/INSEE, (2021-2025)
- Base de Données Nationale du Bâtiment, créée par le CSTB (2021-2022)
- Base de Donnée OPERAT qui créé un identifiant unique, gérée par l'ADEME (2021-2022)
- Proposition du CGDD d'initier un groupe de travail visant à la mise en place d'un Répertoire Logement, s'appuyant sur le répertoire RLOC de la DGFiP (Mars 2021)
- Carnet d'Information du Logement (CIL), (2018-2021)
- Carte Vitale du Logement, analyse menée par Plan Bâtiment Durable (2014)
- Passeport Efficacité Energétique (P2E), The Shift Project (2016)
- QR Code Bâtiment, SDIS 01, (2020)
- Travaux autour de la création d'un identifiant unique du bâtiment piloté par le bureau QC3 de la DHUP, en partenariat avec le CSTB (2018)

Bases de Données du Secteur Privé

- Base HBS Research
- Base NamR
- Base Energie demain



Le détail et comparatif de ces initiatives pourra faire l'objet d'une étude dédiée séparée

Méthodologie

LISTE NON-EXHAUSTIVE DES SOURCES CONSULTÉES

- Rapport Bothorel (2020)
- Rapport Carte Vitale du Bâtiment (2014)
- Présentation de la conception d'un Identifiant Unique dans OPERAT par Marc Lereau (2020)
- Recueil des besoins et recherche utilisateurs de la plateforme Go-Rénov (2019-2020)
- Étude pour la préfiguration de l'observatoire national de la rénovation énergétique (Décembre 2020)
- Présentation de la Fabrique de la Donnée de l'ADEME et stratégie de donnée de l'ADEME (2021)
- Document de recensement des besoins en matière d'identification logement de la DGALN (2021)
- Présentation sur le Répertoire d'Identifiants des Locaux : Nouvelle base de données de référence par le Commissariat Général du Développement Durable (Date ?)
- Travaux Groupe de Travail ERP du CNIG (2021)
- Guides Etalab sur l'ouverture des données et guide data.gouv.fr sur les données de références
- Rapport IGN
- Feuille de route de la donnée, des algorithmes et des codes sources du MTES (2021)
- Documents de travaux et d'avancement autour de la BDNB
- Documentation autour de l'initiative 3DBag
- Article "L'ouverture au public des bases de données foncières de l'administration fiscale" par Marie Masclet de Barbarin
- Vadémecum, Plan du Guide d'accompagnement DVF (Mai 2019)
- Guide Pratique de la Publication en Ligne et de la Réutilisation des Données Publiques ("Open Data") - document élaboré par la CADA, la CNIL et Etalab
- Encyclopédie des Collectivités Locales, Chapitre 2 - Communication des documents des collectivités territoriales au public : diffusion et réutilisation des données publiques, Jean-Marie Bécet, 2019
- Répertoire IP/IT et Communication, Dalloz, 2021
- Synthèse des 165 contributions de la consultation publique, l'IGN et les communs, Sept. 2021
- REAL ESTATE REGISTRATION AND CADASTRE, RICS insight paper, global, 1st edition, November 2021
- IB-Road, Feuilles de route pour la rénovation de bâtiments unifamiliaux
- Dossier de presse: CCI de l'Ain, SDIS de l'Ain, 1ère utilisation d'un QR Code Sécurité Bâtiment lors d'un exercice incendie, 15 janvier 2020.
- Point d'étape sur la mise en place de la portabilité des numéros de téléphone mobile - François Loos, ministre délégué à l'industrie avec le Groupement d'intérêt économique "Entité de Gestion de la Portabilité", Bercy - le 13 novembre 2006
- Lettre de Mission relative à la constitution d'un Répertoire Inter-Administratif d'Identifiants de Locaux (RIAL), 17 septembre 2021, INSEE / SDES
- Rapport Sichel sur la massification de la rénovation énergétique, Mars 2021



GLOSSAIRE

-
- ADEME : Agence de la transition écologie (anciennement Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie)
 - ANAH : Agence Nationale de l'Habitat
 - API : Application Programming Interface, interface de programmation applicative
 - APUR : Atelier parisien d'urbanisme
 - ARCEP : Autorité de Régulation des Communications Électroniques et des Postes
 - BAN: Base adresse nationale
 - BDNB: Base de Données Nationale des Bâtiments
 - CNIG: Conseil National de l'Information Géographique
 - CSTB : Centre scientifique et technique du bâtiment
 - DGALN : Direction Générale de l'Aménagement, du Logement et de la Nature
 - DGFIP : Direction générale des finances publiques
 - DINUM : Direction interministérielle du numérique
 - DVF : Demandes de Valeurs Foncières
 - DPE : Diagnostic de performance énergétique
 - EIG : Entrepreneurs d'intérêt général
 - EPF IDF : Établissement public foncier Ile de France
 - ERP : Etablissement recevant du public
 - ETARE : Établissements Répertoriés
 - GRDF : Gaz réseau distribution France
 - IGN: L'Institut national de l'information géographique et forestière (anciennement Institut géographique national)
 - INSEE : Institut national de la statistique et des études économiques
 - INSPIRE : Infrastructure for spatial information in Europe
 - ODbL (licence) : Open Database License
 - ONG : Organisation non gouvernementale
 - ONU : Organisation des Nations unies
 - OSM: Open Street Map
 - POC : Proof of concept, preuve de concept
 - SDES : Services des Données et Études Statistiques
 - SDIS : Service Départemental d'Incendie et de Secours
 - SDMIS : Sapeurs-pompiers de la métropole de Lyon et du Rhône
-



ANNEXE

Newsletter Bat-ID n°1 (Déc. 2021)





PROJET BAT-ID

VERS UN IDENTIFIANT UNIQUE DU BÂTIMENT



NEWSLETTER N°1



Démarrer par les usages ...

Arrivés en Septembre 2021, deux entrepreneurs d'intérêt général sont investis d'un défi : la **création d'un identifiant unique du bâtiment** qui deviendra une véritable donnée pivot pour croiser les jeux de données pertinents entre eux.

Cette mission de 10 mois, portée par l'ADEME et le CSTB doit permettre d'aboutir à une description fine des bâtiments, et notamment au suivi des rénovations effectuées.



Face à l'ampleur du défi, l'équipe BatID décide d'appliquer la méthodologie du design de services : mieux comprendre les besoins des grands acteurs du bâtiment en les interrogeant directement. L'objectif ? Comprendre les bénéfices d'un identifiant unique et identifier les cas d'usages pertinents.



Félix Veith
Elisabeth Talbourdet-Ville
Entrepreneurs d'Intérêt Général

Convaincue par la nécessité de faire remonter les besoins actuels d'informations liées au bâtiments, l'équipe Bat-ID enchaîne les prises de contact.

L'objectif est d'identifier par la remontée de terrain les manques actuels que l'ID unique pourrait résoudre et d'évaluer les différences et similitudes dans les besoins usagers, pour déterminer les meilleurs cas d'application.

Au fil de dizaines d'heures d'entretiens utilisateurs et ateliers, les grands cas d'usages de l'ID se dessinent :

- suivre la rénovation énergétique des bâtiments,
- harmoniser les processus actuels de collecte d'information bâimentaire,
- et d'autres cas d'usages pour répondre aux besoins hors du champs de la rénovation.

Recherche Utilisateurs

Merci aux acteurs qui ont accepté de partager leurs besoins actuels d'informations autour du bâtiment...et leurs idées sur le futur identifiant unique !



Premiers Résultats & Pistes de réflexion

CONSTATS PARTAGÉS LORS DES PREMIERS ENTRETIENS

Au fil des entretiens, il apparaît rapidement que les problématiques de l'ensemble des acteurs, publics comme privés sont similaires:

- **Une déperdition d'information** importante sur l'historique du bâtiment au fil de son existence,
- **Une forte hétérogénéité** dans les pratiques numériques, le traitement et la diffusion des données liées au bâtiment,
- **Un manque d'accès à certaines données** ou à des millésimes de données récentes, créant des manques dans la phase d'analyse.

Conséquence : De nombreux acteurs réalisent les mêmes croisements de données pour mieux identifier les bâtiments, chacun dans le périmètre de sa mission spécifique.

L'ENJEU DE LA DÉFINITION DU BÂTIMENT

En toute logique, les différentes sources disponibles et les multiples initiatives réalisées par divers acteurs du bâtiment mènent à des définitions différentes de l'objet "bâtiment".

Un des enjeux du projet BAT-ID est donc de proposer une définition faisant consensus.

BAT-ID a été désigné comme ***l'un des projets les plus attendus*** de la promotion EIG #5 par la DINUM



Direction interministérielle du numérique



20+ acteurs interrogés
entreprises privées, entités publiques, associations

12 thématiques abordées

6 grands cas d'usage identifiés

« Un des problèmes dans le secteur du bâtiment est la rupture des cercles d'acteurs entre le moment où le bâtiment est construit, et où il est exploité » - Albane Gaspard, ADEME

PREMIERS CRITÈRES DE SUCCÈS

S'appuyant sur les initiatives et réflexions déjà menées par le secteur du bâtiment depuis 2014, l'équipe Bat-ID a identifié 4 premiers critères de succès :

- **Un ID exhaustif**, incluant les bâtiments d'habitation bien sûr, mais aussi publics, tertiaires...
- **Un ID stabilisé**, pour devenir une véritable donnée de référence,
- **Un ID pérenne**, dont la gouvernance & la gestion opérationnelle s'inscrivent dans le temps,
- **Un ID ouvert**, pour assurer sa circulation, sa diffusion et répondre à l'exigence de transparence attendue d'une telle donnée pivot.

LA BONNE NOUVELLE DE 2021

Grâce au cadre juridique de l'Open Data et aux nombreuses réflexions autour d'un identifiant par le secteur du bâtiment, ce défi BAT-ID arrive à un stade de maturité favorable à son succès !

Cette newsletter vous inspire ? Vous souhaitez nous partager une idée ? **Contactez nous !**



felix.veith.ext@ademe.fr
elisabeth.talbourdet.ext@ademe.fr